VENTES A L'ENCAN. | VENTES A L'ENCAN. | VENTES A L'ENCAN.

J. L. Onorato.

J. L. Onorato

ANNONCE JUDICIAIRE

Cour Civile de District, Division E. No 82.057.—Bureau des Directeurs du "Memorial Home" de John M. Bonner vs Edwin L. Gladney et als

Bâtisse en briques à 4 étages, 430 rue Canal, s'étendant au travers du Bloc et connue comme 435-37 rue Commune.

—AUSSI—

Magasin et entrepôt en briques à 4 étages, 430-32 rue Commune, occupé par Dwyer Bros.

A L'ENCAN, A LA BOURSE, 311 RUE BARONNE, MARDI, LE 7 MAI 1907.

SOUS et en vertu d'un jugement et ordre de l'Honorable la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, dossier No 82.057, dans l'affaire intitulée Bureau des Directeurs du "Memorial Home" de John M. Bonner vs Edwin L. Gladney et als, ledit ordre adressé à J. L. Onorato encanteur, lu et rendu en Cour ouverte le 25 mars 1907, et signé le 1er avril 1907, j'offrirai en vente à l'enchère publique, à midi, MARDI, le 7 mai 1907, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, les propriétés foncières ci-après :

1° Deux certains lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désignés par l'ancien numéro 52 rue du Canal, et l'ancien numéro 71 rue Commune, situés sur le Premier District de cette ville, dans l'îlet No 183, borné par les Canal, Tchoupitoulas, Commune et Magasin, désignés comme les Nos 23 et 9, et mesurant, en mesure américaine, comme suit : Le lot No 23 ayant vingt cinq pieds, cinq pouces de face à la rue Commune, vingt cinq pieds, trois lignes sur la ligne du fond le séparant du lot No 9 sur une profondeur de soixante dix pieds et une demi ligne sur la ligne de côté du lot No 22, et soixante douze pieds, trois pouces et six et un quart lignes sur l'autre ligne de côté. Et le lot No 9 ayant vingt cinq pieds de face à la rue du Canal, vingt cinq pieds trois lignes sur la ligne du fond sur soixante douze pieds, trois pouces et six et demi lignes sur la ligne de côté du lot No 8, et soixante dix pieds et une demi ligne sur la ligne de côté du lot No 10.

2° Une certaine portion de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet No 132, borné par les rues Commune, Gravier, Tchoupitoulas et Magasin, mesurant quarante deux pieds, trois pouces de face à la rue Commune sur une profondeur de cinquante neuf pieds un pouce et six lignes, entre lignes parallèles ensemble avec tous les droits et l'usage d'une allée de trois pieds un pouce de largeur dans le fond, commune à ladite portion de terre et autres conduisant à une autre allée de trois pieds, onze pouces de largeur, s'ouvrant sur la rue Commune, laquelle dite portion de terre est composée des lots originaux Nos 1 et 2, sur un plan désigné par le No 1 fait par Charles Zimpel, voyer, daté 30 août 1832, annexé d'un acte de partage fait pardevant William Christy, ancien notaire en cette ville, le 18 septembre 1832.

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur ou des acquéreurs, la balance en un, deux et trois ans, devant être représentée par des billets des acquéreurs pour satisfaire l'intérêt des copropriétaires, à savoir : un billet de chaque série pour la moitié du montant desdites séries et six billets de chaque série pour un douzième du montant desdites séries, lesdits billets devant porter intérêt de 6 0/0 par an, payable annuellement, de la date jusqu'au paiement, devant être garantis par toutes les clauses usuelles de sécurité, privilège de vendeur et hypothèque spéciale, le transfert de l'assurance et cinq pour cent honoraires d'avocat en cas de procès sur les billets, l'acquéreur de chaque partie devra déposer avec l'Encanteur au moment de l'adjudication dix pour cent du prix d'achat à valoir ; toutes les taxes pour l'année 1907 devant être assumées par l'acquéreur en plus du montant de l'adjudication ; les ventes seront faites sujettes aux baux existant sur les dites propriétés et de plus sujettes à la condition que les présents propriétaires auront droit aux loyers des dites propriétés jusqu'à la signature de l'acte ou des actes de vente à l'acquéreur ou aux acquéreurs de cela.

Les actes de vente aux frais de l'acquéreur ou des acquéreurs pardevant Félix J. Puig, notaire.

J. L. ONORATO, Encanteur,
et agents de propriétés foncières,
316 rue Baronne.

avril—6 7 14 21 28— mai 5 7

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Guesseppe Palmisano, veuve de Pietro Mangano.
Cour Civile de District, Division B. — No 81,342
Magasin à deux étages et résidence, No 1933 rue Melpomène, coin S. Rempart, A un pâté du Marché Dryades.

A L'ENCAN, MARDI, LE 7 MAI 1907.

A midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, sous et en vertu d'un ordre de l'Honorable la Cour Civile de District, pour la Paroisse d'Orléans, Division B, Dossier No 81,342, dans l'affaire de la succession de Guesseppe Palmisano, veuve de Pietro Mangano, ledit ordre adressé à J. L. ONORATO, encanteur, daté et signé le 28 mars 1907, j'offrirai de vendre à l'enchère publique, les propriétés foncières ci après.

Un certain lot de terre désigné par le numéro dix et situé dans le premier district de cette ville, dans l'îlet No 280, borné par les rues Melpomène, Thalie, Dryades et Rempart, lequel lot de terre formant l'encoignure des rues Melpomène et Rempart et mesurant quinze (15) pieds deux (2) pouces de face à la rue Melpomène par soixante quatre (64) pieds de profondeur et façade à la rue Rempart entre lignes parallèles, le tout d'après un plan annexé à un acte pardevant W. J. Castell, notaire en cette ville, le 8 février 1872. Les améliorations consistant d'un magasin en bois à deux étages et résidence, contenant magasin, salle à manger, cuisine, trois chambres à coucher, sérisse dans le fond, hangar.

Conditions—Comptant. L'acquéreur assumant les taxes pour 1907 et payant pour l'acte de vente pardevant J. Kenton Baile, notaire ; un dépôt de 10 pour cent devant être fait au moment de l'adjudication avec

J. L. ONORATO,
Encanteur et Agent de Propriétés Foncieres, 318 rue Baronne.

A 718—L'autre moitié de cette propriété sur le lot contigu et connu comme le No 1821 rue Melpomène, sera vendu au même moment et endroit.

16 avril—6 7 14 21 28—mai 5 7

J. L. Onorato

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Mme Amanda M. Prague, veuve de Thomas Macfarlane, No 78,651
—Cour Civile de District, Div. D.
Joli cottage simple, 1021 rue Robert et cottage élevé, 2504 rue Upperline.

A L'ENCAN, à la Bourse des Propriétés foncières, 311 rue Baronne, à midi, JEUDI, le 2 mai 1907, sous et en vertu d'un jugement et ordre de l'Honorable la Cour Civile de District, Division D, pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire de la succession de Mme Amanda M. Prague, veuve de Thomas Macfarlane, dossier No 78,651, rendu et lu en cour ouverte le 15 mars 1907 et signé le 21 mars 1907, et ordonné à J. L. Onorato, encanteur, j'offrirai à vendre à l'enchère publique JEUDI, le 2 mai 1907, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne la propriété suivante :

1° Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant et en dépendant, situé dans le sixième district de cette ville, dans l'îlet No 607 (autrefois No 94) borné par les rues Freret (anciennement Long), Sud Robertson (autrefois Breslau), Upperline et Robert, désigné par le numéro deux sur un devis de voyer fait par W. W. Reynolds, député voyer de ville, sous la date du 10 janvier 1889 et annexé à un acte de vente de Edward S. Hapier à Nils A. Shonbeck, passé pardevant James Simeon, notaire en cette ville, le 1er avril 1902, d'après lequel devis ledit lot commence à une distance de trente pieds de l'encoignure des rues Upperline et Freret, et mesurant, en mesure américaine, trente pieds de face à la rue Upperline, la même largeur dans le fond par cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations portant le numéro municipal 2504 rue Upperline et comprenant un cottage simple élevé, contenant 5 chambres et dépendances.

2° Un certain morceau ou portion de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant et en dépendant situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet No 245, borné par les rues Robert, Camp, Chesnut et Upperline, mesurant trente cinq pieds de face à la rue Robert, la même largeur dans le fond, par une profondeur de cent cinquante pieds entre lignes parallèles. Ladite portion de terre est composée de tout le lot désigné par la lettre B, sur un plan annexé à un acte de partage entre la veuve et les héritiers de James Edwin Randolph, décédé, passé pardevant Joseph D. Taylor, notaire, le 9 nov. 1887, et mesurant vingt cinq pieds quatre pouces et deux lignes de face à la rue Robert, la même largeur dans le fond, par une profondeur de cent cinquante pieds, entre lignes parallèles, et une portion mesurant neuf pieds sept pouces et six lignes de face à la rue Robert, pris du côté le plus près de la rue Chestnut, du lot contigu désigné par la lettre A, sur ledit plan, par cent cinquante pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations portant le numéro municipal 1021 rue Robert et comprenant un cottage simple contenant vestibule, cinq chambres et bain.

3° Un lot de meubles de maison et autres effets mobiliers, d'après l'inventaire enregistré.

Conditions—Pour les meubles et articles mobilier, comptant. Conditions pour la propriété foncière, un tiers en plus comptant, à l'option de l'acquéreur ou des acquéreurs, et la balance, s'il y en a, en un crédit de un et deux ans ; les paiements différés devant être représentés par des billets de l'acquéreur ou des acquéreurs, en séries portant intérêt au taux de huit pour cent par an de la date de l'adjudication, garantis par lien de vendeur, privilège et hypothèque spéciale sur ladite propriété foncière, les actes devant contenir toutes les clauses usuelles de sécurité, garantissant et sauvegardant le paiement desdits billets, et l'acquéreur ou les acquéreurs devant assumer et payer en plus de leurs enchères, les taxes de ville et d'Etat dues et exigibles en 1907, aussi l'acte ou pour les actes de vente pardevant William Renandin, notaire. Les loyers devant être collectés et gardés par les vendeurs jusqu'au passage des actes de vente. Les ventes sont sujettes à n'importe quels baux existants. L'acquéreur ou les acquéreurs doivent déposer au moment de l'adjudication 10 0/0 du prix d'achat avec

J. L. ONORATO, Encanteur
et Agent de Propriétés Foncières,
No 318 rue Baronne.

31mars—31—av 7 14 21 28—mai 2

Eiseman & Lazarus

ANNONCE JUDICIAIRE.

ANDREW DESINA VS MARCO DESINA,

Tuteur de Gladys Desina.

L'Elégante Résidence Simple à Deux Etages,

No 1433 N. Robertson, entre l'Ave Esplanade et la rue Kerlerec,
A l'Encan, à la Bourse d'Encan des Propriétés Foncières,
MERCREDI, 15 Mai 1907, à Midi.

VENTE PAR EISEMAN & LAZARUS, 712 rue Commune—Meyer Eiseman, encanteur. Sous et en vertu d'un ordre de l'Honorable T. C. W. Ellis, juge de la Division A, Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dossier No 81,518 signé le 10 avril 1907, intitulé Andrew Desina vs Marco Desina, tuteur de Gladys Desina et adressé à Eiseman & Lazarus encanteurs, nous saisirons en vente, à la Bourse des Propriétés Foncières, MERCREDI, le 15 mai 1907, à midi, la propriété ci-après décrite :

Une certaine portion de terre dans le troisième district de cette ville, dans l'îlet No 629, borné par les rues Robertson, Claiborne, Espinade et Kerlerec, mesurant en mesure américaine 57' 8" 4''' de face à la rue Robertson, 57' 6" 4''' dans le fond sur 100 pieds de profondeur entre lignes égales et parallèles. Ladite portion est à une distance de 62' 8" 4'' de l'encoignure de la rue Kerlerec et est connue comme le No 1433 rue Robertson.

Conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur, la balance, s'il y en a, payable en 1, 2, 3 ans, avec 6 0/0 d'intérêt de la date de l'adjudication, avec les clauses usuelles de sécurité, telles que le lien de vendeur et l'assurance. L'acte de vente pardevant Edward Righter, notaire, aux frais de l'acquéreur. Un dépôt de 10 0/0 devant être fait au moment de l'adjudication avec

EISEMAN & LAZARUS, Encanteurs.

H. M. & E. C. Ansley, James Legendre, Avocats.

14 avril—14 21 28—mai 5 12 15

M. A. Baccich

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Dans l'affaire de Isaac M. Lichtenstein vs Caroline Dauwalder et als.
No 79,090—Cour Civile de District, Division C.

Belle encoignure commerciale dans le Deuxième District, coin de l'avenue Claiborne et de la rue Ste Anne, splendidement située pour n'importe quelle entreprise au détail, étant dans le centre même de la section commerciale du Deuxième District, près du Marché Dryades.

Il sera vendu à l'encan, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, MARDI le 7 mai 1907.

PAR M. A. BACCICH, Encanteur, en vertu d'un jugement de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, ledit jugement lu et rendu en Cour ouverte le 28 mars 1907, et signé en Cour ouverte le 4 avril 1907, je vendrai, à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, MARDI, le 7 mai 1907, à midi, la propriété ci-après décrite à savoir—

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'îlet No 196, borné par les rues Claiborne, Ste Anne, Robertson et Dumaine, désigné par la lettre A sur un plan fait par D. M. Brosnan, député voyer de ville, daté le 25 mai 1905 et annexé dans la marge d'un acte de vente dressé pardevant Charles T. Soniat, notaire, daté le 2 avril 1906 et d'après lequel dit plan ledit lot mesurant trente (30) pieds de face à la rue Ste Anne sur soixante quatre (64) pieds de profondeur entre lignes parallèles, ledit lot formant l'encoignure de l'avenue Claiborne et de la rue Ste Anne, ensemble avec une allée commune s'ouvrant sur la rue Ste Anne.

Conditions—Comptant en monnaie légale des Etats-Unis, l'acquéreur devant déposer avec l'encanteur, dix pour cent du prix de l'adjudication et devant payer toutes les taxes de 1907 au dessus et en plus du prix de l'adjudication. L'acte de vente pardevant Charles T. Soniat, notaire, aux frais de l'acquéreur.

M. A. BACCICH,
Encanteur et gérant de la National Realty Co.

Edwin T. Morrick, Armand Romain, avocats.

7 avril—7 14 21 28—mai 5 7

Albert Paul.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE DE RECEVEUR.

CETTE Propriété de Valeur

Connue comme la Salle de

L'"Union Band No 1"

641 rue Liberté, près Poydras.

M. J. Baker et als, in re application pour un receveur.

No 81,668—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division E.

PAR ALBERT PAUL, Encanteur, bureau No 336 rue Carondelet, JEUDI, le 23 mai 1907, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'encan par ordre de l'Honorable George H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division E, daté le 12 avril 1907, dans l'affaire de M. J. Baker et als, in re application pour un receveur, à savoir :

Une certaine portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le Premier District de cette ville, en l'îlet No 343 borné par les rues Liberté, Howard, Poydras et Lafayette. Laquelle dite portion de terre est désignée sur le rôle des assessements comme le lot No huit 8 et mesurant trente six [36] pieds de face à la rue Liberté par cent sept [107] pieds huit [8] pouces de profondeur, et faisant partie des lots 15 et 16 comme il est désigné sur un plan par F. Zimple, daté le 6 septembre 1834. Cette propriété de valeur est située sur la ligne et le centre des plus vastes améliorations maintenant en construction et offrant une splendide occasion pour un placement sûr et augmentant en valeur.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant R. A. Tichenor, notaire.

L'acquéreur assumant le paiement des taxes de 1907, en plus et au-dessus du montant de l'adjudication, et déposer 10 0/0 au moment de l'adjudication.

John D. Fix, Receveur.

31 avril—21 28—mai 5 12 19 23

Spear, Escoffier & Spear.

ANNONCE JUDICIAIRE.

ONZE TERRAINS DANS LE Troisième District.

SUCCESSION VACANTE DE LEONARD BOYER.

No 81,738—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans — Division A.

PAR SPEAR, ESCOFFIER & SPEAR—Louis C. Spear, Encanteur—Bureau No 802 rue Perdido—MERCREDI, le 22 mai 1907, à midi, il sera vendu à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, daté le 16 avril 1907, pour le compte de la susdite succession, la propriété ci-après décrite, à savoir :

1° Huit lots de terre situés dans le Troisième District de la Nouvelle-Orléans, désignés par les Nos 4, 5, 6, 7, 8, 15, 14 et 15 dans l'îlet No 1156 (anciennement No 54 du District Doussan) borné par les rues Miro, (anciennement Libérale), Tonti (anciennement Force), Clouet et Louisa, mesurant comme suit : Les lots Nos 4, 5, 6, 7 et 8 mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Clouet sur une profondeur de 115 pieds entre lignes parallèles ; les lots Nos 13 et 14, chacun 30 pieds de face à la rue Louisa, sur une profondeur de 112 pieds entre lignes parallèles, le lot No 14 formant le coin de la rue Force. Le lot No 15 mesure 30 pieds de face à la rue Tonti (anciennement Force) sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles.

2° Trois lots de terre situés dans le Troisième District de la Nouvelle Orléans, désignés par les Nos 10, 11 et 12, dans l'îlet No 1310 (anciennement l'îlet No 62 du district Doussan) borné par les rues Clouet, Louisa, Rocheblave (anciennement Vertu) et la ligne de Quarante Arpents, mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Clouet sur une profondeur de 109 pieds entre lignes parallèles ; acquis le 29 septembre 1836, enregistré dans le Bureau des Aliénations No 21, pages 93 et 94.

Termes—Comptant sur adjudication.

Actes de vente pardevant J. B. Grinage, notaire aux frais des acquéreurs.

E. T. Florance, avocat.

21 avril—21 28—mai 5 12 19 22

Stroudback & Stern

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession d'Amanda et James Jacobs, consolidée.

No 89,915—Cour Civile de District, paroisse d'Orléans—Division D.

PAR STROUDBACK & STERN, Léonard L. Stern, Encanteur — JEUDI, le 9 mai 1907, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique en vertu d'un ordre de Cour signé le 1er avril 1907, par l'Hon. W. L. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, la propriété ci-après décrite, à savoir :

Deux certains lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situés dans le Septième District de cette ville, dans l'îlet No 502, borné par les rues Forshey, Quinzième (maintenant Olive), Bernadotte et Fern (autrefois Washington), désigné comme les lots Nos Trois et Quatre, et mesurant chacun vingt cinq pieds de face à la rue Fern (autrefois Washington) par cent cinq pieds de profondeur entre lignes parallèles, d'après le plan de C. Uncas Lewis, député-voyer de ville, daté le 8 mars 1903, annexé à un acte de vente par Lloyd Posey à J. Fletcher, passé pardevant Frederick Deibel, notaire le 17 juillet 1893.

Conditions—Comptant ; l'acquéreur devant assumer les taxes de l'année 1907. L'acte de vente pardevant E. T. Florance aux frais de l'acquéreur.

7 avr—7 14 21 28 — mai 5 9

E. A. ANDRIEU,

SUCCESSEUR DE

JULES ANDRIEU.

Propriétés Foncières,
Stocks et Bons,

802 RUE PERDIDO

Membre de la New Orleans Stock Exchange

P. O. Boite 113. Nouvelle Orléans. Lne

VENTES A L'ENCAN | VENTES A L'ENCAN.

Spear, Escoffier & Spear.

ANNONCE JUDICIAIRE.

SEPT LOTS DANS LE TROISIEME DISTRICT.

Succession vacante de Jacob Frederick Mayer.

No 81,635—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C.

PAR SPEAR, ESCOFFIER & SPEAR—Louis C. Spear, Encanteur—Bureau No 802 rue Perdido—MERCREDI, le 15 mai 1907, à midi, il sera vendu à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable John St Paul, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 3 avril 1907, pour le compte de la sus-dite succession, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Sept lots de terre situés dans le troisième district de la Nouvelle Orléans dans l'ancien faubourg Clouet, district Doussan, désignés par les Nos quatre, cinq, six, sept, huit, neuf et dix et dans l'îlet No 865 (anciennement No 40 du district Doussan) borné par les rues Piété, Désiré, Solidelle (maintenant Roman) et Joséphine (maintenant Prieur) et mesurant comme suit : Les lots Nos quatre et cinq chacun 30 pieds de face à la rue Joséphine (maintenant Prieur) sur une profondeur de 170 pieds 6 pouces entre lignes parallèles.

Le lot numéro six formant le coin des rues Piété et Joséphine mesure 31 pieds de face à la rue Piété sur une profondeur et façade à la rue Joséphine (maintenant Prieur) de 120 pieds ; les lots numéros 7, 8, 9 et 10 mesurent chacun 31 pieds de face à la rue Piété sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles.

Termes—Comptant sur adjudication.

Actes de vente pardevant J. B. Grinage, notaire, aux frais des acquéreurs.

E. T. Florance, Avocat. 7 avril—7 14 21 28—mai 5 12 15

Stroudback & Stern.

ANNONCE JUDICIAIRE

VENTE EN PARTAGE—Deux Cottages Double et un Simple.

Bien situés pour être loués, Nos 2812-14 rue Melpomène, entre les rues Willow et Clara, contenant 3 chambres de chaque côté.

Nos 2715-17 rue Félicité, entre les rues Willow et Clara, contenant 3 chambres de chaque côté. No 2810 rue Melpomène, entre les rues Clara et Willow, contenant 4 chambres.

Succession de Patrick Grady et sa femme, Mme Catherine Brady, No 81,799 — Cour Civile de District — Division E.

A L'ENCAN, JEUDI, le 23 mai 1907, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu en vertu d'un jugement lu et rendu en Cour ouverte le 15 avril 1907 et signé en Cour ouverte le 19 avril 1907, par l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, les propriétés ci-après, à savoir—

1° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges et dépendances là dessus y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Melpomène, Willow, [autrefois Martin], et Clara, et le Chemin Félicité ; ledit lot est désigné par le No quatre [4] sur un plan fait par C. A. de Armas, voyer, daté le 15 février 1866, et déposé en l'étude de William Shannon pour référence, d'après ledit plan ledit lot mesurant trente et un [31] pieds, sept pouces [7] de face à la rue Melpomène, trente deux pieds [32], cinq [5] pouces, et trois [3] lignes de largeur dans le fond par cent dix sept [117] pieds, six [6] pouces et cinq [5] lignes de profondeur sur la ligne la plus près de la rue Clara et cent dix [110] pieds un [1] pouce et cinq [5] lignes le séparant du lot No cinq [5].

Les améliorations comprennent un cottage double, contenant de chaque côté 3 chambres, connu comme les Nos 2812-14 rue Melpomène.

2° Un certain lot de terre, avec les améliorations qui s'y trouvent et les dépendances, etc., situé dans le Premier District, dans l'îlet borné par les rues Félicité, Melpomène, Clara et Willow [autrefois Martin], désigné par le No vingt cinq [25] sur un plan de L. H. Pillié, voyer, daté le 10 mai 1860, et déposé en l'étude de C. E. Fortier, alors un notaire, comme plan No 48, et mesurant d'après ledit plan trente deux (32) pieds cinq [5] pouces et une [1] ligne de face à la rue Félicité, la même largeur dans le fond, par une profondeur de quinze [15] pieds cinq [5] pouces et cinq [5] lignes sur la ligne du lot No 26, et quinze [15] pieds [4] pouces sur la ligne du lot No 24.

Les améliorations comprennent un cottage double connu comme les Nos 2715-17 rue Félicité, et contenant 3 chambres de chaque côté.

3° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, tous les droits, voies, privilèges servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le premier district de cette ville, dans l'îlet No 419, borné par les rues Melpomène, Clara, Willow (autrefois Martin) et le Chemin Félicité, mesurant trente et un (31) pieds sept (7) pouces de face à la rue Melpomène sur cent vingt cinq (125) pieds de profondeur sur la ligne de côté la plus près de la rue Clara et cent dix sept (117) pieds six (6) pouces cinq (5) lignes sur l'autre ligne de côté la plus de la rue Willow par une largeur sur la ligne du fond de trente deux [32] pieds cinq [5] pouces trois [3] lignes. Les améliorations comprenant un cottage simple connu comme le No 2810 rue Melpomène, contenant quatre chambres. Les propriétés premièrement et deuxièmement décrites seront vendues comme une seule.

Conditions—Un tiers comptant, la balance en un et deux ans en montants égaux, les billets devant porter intérêt au taux de huit pour cent par an de la date de l'adjudication, l'acquéreur devant déposer dix pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication pour lier la vente et devant payer toutes les taxes pour l'année 1907.

Les actes de vente pardevant Edouard F. Henriques, notaire, aux frais des acquéreurs.

STROUDBACK & STERN, Encanteurs.
Bureau No 322 rue Baronne.

21avril—21 28—mai 5 12 19 23

Geo. St. Paul.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

De deux ilets de terre de valeur dans le Troisième District,
MERCREDI, le 8 mai 1907, à midi.
A la Bourse d'Encan des Propriété Foncières
Nos 225-229 rue Baronne.

Marianne Sampere et al vs Giovanni Sampere et al.

No 81,757—Cour Civile de District.

EN VERTU d'un ordre de l'Honorable la Cour Civile de District, rendu le 27 mars 1907 et signé le 4 avril 1907, dans l'affaire ci-dessus numérotée, je vendrai, à l'heure et à l'endroit ci-dessus mentionnés, les suivantes :

1° Un certain ilet de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Troisième District de cette ville, désigné par le No municipal 960, borné par les rues Joséphine, Célestine, Alabo et Benton, acquis par Rosario Sampere, alias Rosario Sampere, par acte passé pardevant Emile Pomès, notaire, le 2 avril 1903.

2° Un certain ilet de terre situé dans le Troisième District de cette ville, désigné par le No municipal 834, borné par les rues Tupelo, Gordon, Roman et Prieur.

D'après le dit jugement, Leonardo Sampere, un des défenseurs en ceci, est reconnu comme le seul propriétaire des bâtisses et améliorations sur l'ilet No 834, ci-dessus décrit et est ordonné d'enlever la même soit avant ou après la vente de la propriété à l'enchère publique.

Conditions—Comptant ; l'acquéreur devant assumer les taxes de 1907, payer pour l'acte de vente pardevant P. T. Patorno, notaire, et déposer 10 0/0, au moment de l'adjudication, avec

GEO. ST PAUL,
Encanteur, 127 rue Carondelet.

Geo. B. Smart, avocat pour les demandeurs.
Chs Schneidau, avocat des défendeurs.

7 av—7 14 21 28—mai 5 8

E. Randolph Gurley.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Philip Millard, dossier No 80,592, Cour Civile de District, Division B.

Propriété de Valeur vacante sur la rue Walnut.

Faisant face à la plus belle partie du "Park Audubon" seulement à 200 pieds de l'avenue St Charles, et entourée de résidences palais. Ce site mesurant 87 pieds de face à la rue Walnut, par 120 pieds de profondeur comblée, banquettes pavée et rue asphaltée.

A L'ENCAN.

JEUDI, le 2 mai 1907, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, sous et en vertu d'un ordre de l'Honorable Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, daté et signé le 26 mars 1907, et adressé à E. Randolph Gurley, Encanteur, "In Re", pétition de Mme Emma Mae Brooks, veuve de Philip Millard, et administratrice de la succession du défunt Philip Millard, dossier No 80,592, j'offrirai en vente JEUDI, le 2 mai 1907, la propriété foncière ci-après décrite, à savoir—

Une certaine portion de terre avec toutes les dépendances y appartenant située dans le sixième district de cette ville, dans l'ilet No 68, borné par l'avenue St Charles, les rues Walnut, Audubon (autrefois Chestnut) et Carrollton, laquelle dite portion de terre se trouve à une distance de deux cents pieds dix pouces sept lignes de l'encoignure de l'avenue St Charles et de la rue Walnut et mesurant d'après le plan et le certificat d'arpentage signé par A. C. Bell, député voyer de ville, daté le 13 mai 1895, annexé à un acte passé le 14 juin 1895 en l'étude de Félix J. Dreyfous, notaire, de quatre vingt sept pieds de face à la rue Walnut sur cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles, étant la même propriété acquise par Philip Millard du Dr Isaac I. Lemann, le 5 juin 1906 par acte de vente pardevant Félix J. Dreyfous, notaire, C. B. B. 205, folio 742 ; M. O. B. 848, folio 370.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, et la balance s'il y en a, en un crédit de un an, ou un et deux ans, à l'option de l'acquéreur, la portion de crédit de ladite vente devant être représentée par des billets de l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossés, portant huit pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue, avec le pacte de "non alienando" et toutes les clauses usuelles de sécurité, cinq pour cent honoraires d'avocat dans le cas de procès, et l'acquéreur devant payer en plus et au dessus du montant de son enchère, toutes les taxes dues et exigibles sur la propriété en l'année 1907. L'acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant J. M. Quintero, notaire, et déposer 10 pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication avec

E. RANDOLPH GURLEY, Encanteur,
727 rue Commune.

Clegg & Quintero, avocats.

31 mars—31—av 7 14 21 28 —mai 1 2

W. R. Metzler.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage simple, 4513 rue St-Claude.
Cottage double, 4519-21 rue St-Claude.
Cottage double, 4537-39 rue St-Claude.
5 lots vacants sur la rue St-Claude, près Kentucky.
Cottage double, 1506-08 rue Marigny.
Magasin et résidence, 2201-03 rue Dumaine, coin Galvez.

Jules Saunee et als vs les mineurs Laurent et Evelina Lacassagne.

No 81,801—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

EN VERTU de et conformément à un jugement, rendu le 15 mars 1907 et signé le 21 mars 1907 par l'Hon. John St Paul, juge de la Division C, dans le procès intitulé Jules Saunee et als versus les mineurs Laurent et Evelina Lacassagne, 81,801, du dossier de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, et en vertu de deux ordres homologuant une assemblée de famille de la date du 9 avril 1907, rendu et signé respectivement dans l'affaire ci-dessus et dans l'affaire de la succession de Mme Jean M. Lacassagne No 79,639, je procédrai de vendre, MARDI, le 21 mai 1907, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, les propriétés ci-après décrites, à savoir—

1° Cinq lots de terre, avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le troisième district de cette ville, dans l'ilet désigné par le No 416, borné par les rues St Claude, Kentucky, Marais et Japonica, autrefois Mathilda, lesdits lots sont désignés par les Nos 3, 4, 5, 6, 7, sur un plan fait par George de Armas, voyer, daté le 29 janvier 1906, annexé à un acte passé pardevant Robert Légier, notaire, le 10 mai 1906, et d'après ledit plan lesdits lots mesurent comme suit : Les lots 3, 4 et 5 mesurent chacun 23 pieds de face à la rue St Claude par 105 pieds 4 pouces 4 lignes de profondeur entre lignes parallèles ; le lot No 6 mesure 29 pieds de face à la rue St Claude par 118 pieds 7 pouces de profondeur entre lignes parallèles ; le lot No 7 mesure 27 pieds 5 pouces et 1 ligne de face à la rue St Claude par 118 pieds 7 pouces et 5 lignes de profondeur entre lignes parallèles.

2° Trois lots de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le faubourg Washington, troisième district de cette ville, désignés par les Nos deux, trois et quatre de l'ilet No un maintenant ilet No 416 sur un plan fait par N. Rillieux et Co., daté le 8 novembre 1836, déposé en l'étude de Mossy, ancien notaire, ledit ilet est compris entre les rues Marais, St Claude, Joséphine ou Mathilda et Alexander, et lesdits lots mesurant chacun en mesure anglaise 29 pieds 9 pouces de face à la rue St Claude sur 117 pieds 3 pouce 1 ligne de profondeur.

Le lot No 4 formant l'encoignure des rues St Claude et Mathilda.

3° Un certain morceau ou portion de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, désigné par le No 1506 rue Marigny, dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Marigny, Robertson, Champs Elysées et Claiborne, désigné par la lettre B, sur un plan d'arpentage fait par D. E. Seghers, voyer, le 26 juillet 1883 et mesurant 30 pieds de face à la rue Marigny par 88 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

4° Un morceau ou portion de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Dumaine, Galvez, Miro et St Philippe, désigné par la lettre A, sur un plan d'arpentage fait par S. G. de l'Isle architecte, le 22 juin 1901, annexé à un acte de partage passé pardevant George Montgomery, notaire, le 24 juin 1901. Ledit lot formant l'encoignure des rues Dumaine et Galvez et mesurant 33 pieds de face à la rue Dumaine, la même largeur sur la ligne du fond sur une profondeur de 82 pieds 1 pouce, entre lignes parallèles et façade à la rue Galvez et étant la partie de façade du lot original No Deux.

Termes et conditions — Un tiers ou plus comptant à l'option des acquéreurs et la balance en un crédit de un ou un et deux ans, garantis par billets de l'acquéreur portant hypothèque avec lien de vendeur et privilège sur ladite propriété et toutes les clauses usuelles et coutumières de sécurité et portant intérêt au taux de huit pour cent par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, les actes de vente devant être aux frais des acquéreurs et devant être passés pardevant Robert Légier, notaire, les loyers appartenant à l'acquéreur seulement de la date de la signature de l'acte de vente, les taxes de l'année 1907 devant être assumées et payées par l'acquéreur, les